

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes DARRIET - MEYER- RISPAIL
MM. BORDESSOULLES – CHALOU PIN – CLAUDEL – DELAGE - DUFFILLOL
GARRIGUES – MAGOT - NORMANT – RASSIS - THOMAS

Absente excusée : Mme JAUBERTIE

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 21 Septembre 2023
Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**

PROPOSITION ACHAT TERRAIN CONSTRUCTIBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une offre d'un administré de Bieujac qui voudrait acheter 200 m² d'un terrain communal adossé à sa propriété afin d'agrandir son jardin potager en s'engageant à ne pas bâtir sur cette partie. Ce terrain étant constructible la Mairie se doit d'être vigilante malgré tout. Le conseil ne s'oppose pas à ce projet mais ne cédera ce terrain qu'au prix du m² carré constructible défini récemment par le conseil pour la vente des lots du futur « Hameau de Gâtine » au prix de 110 € le m² TTC. Une proposition sera faite dans ce sens.

REVOYURE DU PLAN D'URBANISME

Monsieur le Maire rend compte du rendez-vous qu'il a eu à la CDC au service des ADS avec M-NORMANT pour la revoiture du PLUI à l'horizon 2028.

Au niveau du PLUI, il y a eu une demande de recours gracieux de constructibilité d'un propriétaire Bieujacais du quartier « Mauco », sur une parcelle déjà entourée de constructions et avec une accessibilité existante. Ce recours entraîne de-facto une révision de la constructibilité des terrains aux alentours et situés dans le même quartier, y compris en divisions parcellaires. Cette constructibilité ne sera possible qu'à la condition que cela s'intègre dans un projet d'aménagement communal cohérent à l'échelle du dit quartier. Ce projet pourrait être la liaison de ce quartier avec le bourg par la création d'une voie douce en intégrant sous cette voie une extension du réseau d'assainissement collectif.

Dans ce quartier, de l'autre côté de la route, certains terrains pourraient dans le cadre de ce projet être également remis en constructibilité, uniquement en divisions parcellaires comme cela l'était avant le PLUI. Tout cela s'inscrit dans la mise en cohérence sous forme de hameau des quartiers Lafuge, Dugay, Mauco. De plus, deux parcelles sont concernées également dans le quartier de Lahitault, parcelles ayant été inscrites lors de l'enquête publique

Dans la continuité de cette négociation, Messieurs BIRAC et NORMANT ont proposé la sanctuarisation d'une zone de 16 hectares située vers Lahitte (le long de l'autoroute) dont une partie appartient à la commune et une autre partie à des propriétaires privés sous forme de terres agricoles non utilisées. Le service des ADS de la CDC a évoqué que cette zone puisse accueillir du photovoltaïque qui constituerait une rente pour la commune et les propriétaires impliqués. Cette proposition est présentée au conseil municipal par Mr le Maire. Après discussion et échanges d'arguments, le Conseil décide d'ajourner cette réflexion et de la reporter afin d'analyser toutes les précautions et les écueils éventuels d'un tel projet.

Le sujet des séchoirs à tabac a également été abordé lors de cette rencontre de préparation de la revoyure du PLUI. La CDC propose de retenir une vingtaine d'autorisations de changement de destination pour des séchoirs sur la commune. La commission Voierie Bâtiment et Urbanisme se réunira prochainement pour étudier les faisabilités de changements de destinations parmi les séchoirs implantés sur la commune.

ENTRETIEN LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe du changement de deux radiateurs et d'un volet roulant sur les loyers communaux impasses Joie et Segués

CHATS ERRANTS

Des chats errants ont été signalés à la mairie dans le quartier de Lafuge. Face à ce phénomène qui touche parfois d'autres quartiers, le conseil envisage l'achat d'un appareil de lecture de puce et après capture si l'animal n'est pas pucé, il sera amené à la SPA. Une recherche sur la réglementation concernant les modes de capture sera réalisée afin de rester dans la stricte légalité.

DISCUSSION SALLE POLYVALENTE

Après échanges avec les Mairies environnantes il apparaît que le prix pratiqué pour la location de la salle polyvalente à Bieujac est l'un des plus raisonnables. Certaines mairies appliquent un tarif hiver qui couvre une partie des frais d'énergie de chauffage pour la location de la salle des fêtes sur la période hivernale. Le conseil réfléchit à cette possibilité pour une future délibération

COMPTES RENDUS DE REUNION

Madame DARRIET rend compte du Conseil d'école.

- Le conseil a abordé différentes thématiques liées à la mise à jour du règlement intérieur, de la charte de la laïcité et du protocole contre le harcèlement. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité a également été abordé concernant les procédures attentat /intrusion.
- La modification des temps scolaires interviendra à la rentrée 2024 avec un retour à la semaine de 4 jours conséquence de la disparition des TAP à la rentrée 2024.
- Elle ajoute que l'équipe enseignante a remercié le SIRP pour les différents travaux effectués cet été et a transmis une liste de menus travaux supplémentaires à engager.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Madame MEYER rend compte de la réunion de la Commission fêtes et Cérémonie qui a permis la définition avec les présidents d'associations d'un calendrier coordonné des festivités 2024. Durant cette réunion, un rappel a été fait aux présidents sur les modalités d'utilisation de la salle des fêtes et sur les obligations de demandes d'autorisations en Mairie en amont des manifestations.

L'organisation de la fête des lumières du 8 Décembre a été abordée ainsi que la mise en place des décorations de Noël en lien avec les TAP et les élus concernés. Pour la fête des lumières trois points de manifestations seront organisés : place de la mairie lecture de poème et chorale, lâché de ballons à la cure, regroupement et spectacle sur la place. La route principale sera fermée et les espaces devront être sécurisés sur les différents lieux de la manifestation. Les vœux sont fixés au 27 janvier 2024 et le repas des aînés le 17 mars.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Jardin du souvenir est achevé au cimetière et a été réalisé par notre employé communal sur le mur d'accueil des plaques commémoratives le conseil propose de demander un devis à notre artisan ferronnier de Bieujac indiquant « *Jardin du souvenir* ». Un projet de règlement du cimetière sera réalisé.
- M. NORMANT fait un point urbanisme sur les dépôts en Mairie pour les six derniers mois : 9 demandes de permis de construire ont été déposées dont quatre pour des réhabilitations de bâtiment et un séchoir. 26 déclarations préalables dont 8 installations photovoltaïques privées et 8 piscines.
- M. NORMANT précise qu'une plainte a été déposée pour le vol des plaques de rue. Les auteurs ont été retrouvés par la gendarmerie. Ils ont été reçus par Monsieur le Maire qui les a invités à restituer et remettre en place les plaques. En contrepartie, la Mairie s'engageait à retirer la plainte. La remise en place a été effectuée par les auteurs ; la plainte a donc été retirée.
- Les articles pour le bulletin municipal sont acheminés vers Madame DARRIET qui a pu commencer la mise en page.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Secrétaire de séance,

Rémy MAGOT



Le Maire,

Frédéric BIRAC

